

Enseignement Supérieur Privé



Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Nous, organisations syndicales négociatrices des Conventions Collectives de l'Enseignement Privé Indépendant (2691) et des Organismes de Formation (1516) avons été sollicitées pour apporter notre regard d'experts du terrain sur la proposition de loi n° 625 (<https://www.senat.fr/leg/pp124-625.html>) portée par Monsieur le Sénateur Yan CHANTREL intitulée « Meilleur encadrement de l'enseignement supérieur privé à but lucratif pour mieux protéger les étudiants ».

Certes, il était grand temps de tenter de réguler ce champ professionnel et nous n'avons pas manqué ces dix dernières années d'alerter les pouvoirs publics et nos représentants à la Chambre et au Sénat ainsi qu'au CESE.

Le coup de projecteur porté dans les médias sur les multiples dérives de ce secteur marchand semble avoir été plus efficace que nos multiples alertes* puisque nous assistons à une véritable effervescence autour du sujet. En effet, cette proposition de loi présentée au Sénat reprend essentiellement la proposition de loi n° 984 visant à un « Meilleur encadrement de l'enseignement supérieur privé à but lucratif pour mieux protéger les étudiants », portée par Monsieur le Député Emmanuel GRÉGOIRE, déposée le mardi 18 février 2025 à l'Assemblée Nationale et sur laquelle nous avons déjà été consultés mais qui n'a pas été inscrite au calendrier.
(https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0984_proposition-loi)

Elle s'inscrit également aux côtés de la proposition de loi n°792_(2024-2025), portée par Monsieur le Sénateur Stéphane PIEDNOIR et déposée au Sénat le 26 juin 2025, « Réguler l'accès à l'enseignement supérieur » ; proposition qui semble inspirée par les tenants des EESPIG.
(<https://www.senat.fr/leg/pp124-792.html>)

Et cela, sans oublier la proposition de loi de Monsieur le Ministre Philippe BAPTISTE « Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur » rejetée par la grande majorité des syndicats du public ainsi que par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche CNESER plébiscité par la FESIC (association des écoles privées) et l'UDESCA (Union des établissements d'enseignement supérieur catholique).

Les intitulés sont éclairants : celle du sénateur PIEDNOIR et de ses collègues concernant la « régulation de l'accès à l'enseignement supérieur » fait l'impasse, par omission, sur la dimension humaine et sociale de cette réforme et le public concerné. On y perçoit, en creux, la nécessité de faire le ménage au sein d'un écosystème professionnel à la dérive, comprenant lucratif et prétendu non lucratif, afin d'en préserver néanmoins les fondamentaux et le modèle économique.

.../...

* Rapport des Députées DESCAMPS et FOLEST ; Avis du CESE

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b2458_rapport-information.pdf

Les propositions de loi GRÉGOIRE et CHANTREL, quant à elles, semblent remettre l'étudiant au cœur de la problématique, ce dont nous nous félicitons jusqu'à ce que nous en fassions une lecture plus attentive. Le périmètre reste le même : l'accent est mis sur la protection de la relation contractuelle qui lie les écoles et leurs clients et sur les politiques de démarchages qui la précède.

Certes, il faut que cesse le miroir aux alouettes et la tromperie organisée par certaines écoles-entreprises qui capitalisent sur les failles d'un système d'enseignement supérieur public et privé en souffrance. Certes il ne faut pas tromper les attentes des étudiants et celles de leurs parents qui font souvent des sacrifices financiers pour préparer l'avenir de leurs enfants qui peuvent se retrouver lourdement endettés avant d'entrer dans la vie professionnelle.

Mais répondre aux attentes des consommateurs/clients, puisque tel est le terme repris à la fois dans ces propositions de loi mais aussi au sein des établissements, c'est s'assurer également que le produit vendu n'est pas frelaté. Le « produit » c'est l'enseignement et l'environnement dans lequel il se déploie.

Défendre les étudiants, c'est aussi exiger la qualité du service apporté : qualité de l'enseignement, qualité de l'encadrement, qualité des conditions d'accueil. Pour nous, le compte n'y est pas. Trop de méconnaissance du terrain où le prétendu « non lucratif » applique les recettes du lucratif:

- Nombre d'EESPIG, d'écoles à but non lucratif et d'associations fonctionnent comme des entreprises marchandes et ont adopté les modes de gestion propres à la financiarisation du secteur.
- Rien sur la délivrance et le maintien surprenant de titres RNCP et de titres d'ingénieurs, de la qualité d'EESPIG, etc.
- Rien pour encadrer le prêt de titres RNCP en particulier par une école remplissant les critères à une autre école n'y répondant pas et appartenant au même groupe ou réseau.
- Rien sur les conditions de travail des équipes pédagogiques, les abus de contrats précaires (CDD, CDII, CDDU) et le recours massif et contraint à la microentreprise.
- Rien sur les normes d'encadrement en fonction du nombre d'étudiants/apprenants
- Rien sur les maquettes pédagogiques (en particulier le nombre d'ECTS avec cours en face-à-face).

Nous ne pouvons pas apporter notre soutien à cette proposition de loi qui, si elle a le mérite d'exister demeure insuffisante pour répondre aux véritables enjeux, présents et à venir. Nous nous proposons donc de vous faire bénéficier de notre connaissance fine de cet environnement complexe et de vous soumettre la rédaction d'un projet plus ambitieux qui protège véritablement l'étudiant, le citoyen et qui l'inscrive dans un environnement social pérenne et protecteur. Voici, à notre sens, les grands axes incontournables :

- La relation contractuelle entre les élèves-clients et les prestataires privés de service de formation dont les certificats aux appellations fantaisistes visent à tromper les clients (bachelor, mastère, MBA, MSC, Phd) sans oublier l'usage abusif du terme « Université ».

.../...

- La relation de travail entre les enseignants, formateurs et les employeurs (politique sociale et respect du droit du travail (code du travail et CCN), et l'encadrement pédagogique).
- La vérification du critère de « non-lucratif » des EESPIG, des associations et autres institutions de la FESIC et de l'UDESCA
- Les titres RNCP et les certifications et habilitations du Répertoire Spécifique, conditions d'obtention et régulation (Réforme de Qualiopi, fin de la location des titres et de la mise en réseau.)
- Les conditions d'inscription à Parcoursup (évaluation, sanctions et publicité)
- Les autorités de régulation, qui est décisionnaire et régulateur ? (France compétences, Hcéres, CNESER, CCESP, CTI, CEFDG).

Nous restons à votre disposition, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, tout en rappelant notre attachement républicain au modèle de l'instruction et de l'université publique conformément à l'article 13 du Préambule de la constitution de 1946 : La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État, et aussi notre attachement à la liberté d'enseignement permettant une diversité d'approches pédagogiques, aussi longtemps que cette liberté n'est pas synonyme de dérive rentrant en contradiction avec ce principe constitutionnel.

Christine FOURAGE, Présidente du SNEPL-CFTC

Valérie de MONTVALLON, Secrétaire générale du SNPEFP-CGT

Nadia DALY, Présidente du SYNEP CFE-CGC

* *

2 nouveaux ministres

- Édouard GEFFRAY, haut fonctionnaire et, entre autres, directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesc) entre 2019 et 2024, est nommé **ministre de l'Éducation nationale**,
et
- Philippe BAPTISTE, chercheur au centre national de la recherche scientifique (CNRS) puis professeur à l'école polytechnique, président du centre national d'études spatiales (CNES) est nommé **ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace**.

Le SYNEP CFE-CGC espère, de leur part, des réponses positives à la forte attente des enseignants agents de l'État sur leurs conditions de travail et l'attractivité de leur métier et, pour les élèves, atteindre l'excellence avec l'objectif d'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur et la recherche.

3/3